



**Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne**

**Objet : Examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation***

**Février 2022**

Le Réseau d'action des femmes autochtones s'oppose à la légalisation de la prostitution et à toute réglementation gouvernementale qui entérinerait la participation des femmes et des enfants autochtones à ce que l'on appelle le « commerce du sexe ». Nous soutenons que la légalisation de la prostitution à Vancouver non seulement ne renforcera pas la sécurité des travailleuses et travailleurs du sexe, mais les rendra tout simplement plus nombreux. Contrairement à la couverture médiatique actuelle sur cette question, les preuves actuelles donnent à penser que cette initiative serait en fait préjudiciable, qu'elle étendrait la prostitution et favoriserait la traite des personnes, tout en rendant cette activité plus sûre et plus rentable uniquement pour les hommes qui exploitent et blessent ces femmes et ces enfants. Même si beaucoup de gens bien intentionnés pensent que la décriminalisation consiste seulement à protéger les femmes prostituées contre toute arrestation, elle consiste aussi, et dangereusement, à décriminaliser les clients et les proxénètes. C'est ainsi que la prostitution se banalise, que les clients se multiplient et que les proxénètes et trafiquants acquièrent un statut d'entrepreneurs légitimes. Dites « non » à cette insouciance à l'égard des femmes et des enfants marginalisés, qui, dans cette industrie, sont censés servir de vulgaires objets de consommation.

Un modèle de réduction des méfaits, qui prétend aider les femmes prostituées en les installant à l'intérieur de bordels légaux, non seulement ne réduirait pas les préjudices qu'elles subissent, mais masquerait les véritables problèmes. Rien ne prouve que la prostitution exercée à l'intérieur soit plus sûre pour les femmes concernées. Au contraire, elle est tout aussi violente et traumatisante. La prostitution est violente par nature, un prolongement de la violence que la plupart des femmes prostituées ont subie dans leur enfance. Nous ne devons pas nous contenter de chercher à réduire ce préjudice, comme s'il s'agissait d'un mal nécessaire ou inévitable, mais nous efforcer de l'éliminer complètement. Les partisans de la prostitution abordent rarement la classe sociale, la race ou l'origine ethnique comme des facteurs qui rendent les femmes encore plus vulnérables. On pourrait écrire un traité sur la vulnérabilité des femmes autochtones découlant de leur race, de leur situation socioéconomique et de leur sexe, mais il suffit de dire qu'elles sont largement surreprésentées dans la prostitution de rue. Il pourrait même y avoir un préjugé de classe derrière la croyance que la prostitution est

bien pire dans la rue qu'entre quatre murs. La source du problème n'est pas la rue en soi ni les lois, mais la prostitution elle-même qui suppose une sous-classe de femmes ou d'une caste dégradée à exploiter. L'absence d'attention accordée aux femmes disparues à Vancouver s'explique en grande partie par le manque d'intervention policière et la croyance insidieuse de la société selon laquelle ces femmes ne méritaient pas d'être protégées, un message qui est explicitement transmis aux clients et leur donne le feu vert pour s'en prendre à ces femmes en toute impunité.

Étant donné que la grande majorité des prostituées souhaitent quitter ce milieu, nous devrions chercher comment les aider à y parvenir plutôt que de les y enfoncer davantage en légalisant et en institutionnalisant la prostitution. Ici, à Vancouver, si nous voulons aider ceux qui en ont le plus besoin, les jeunes femmes autochtones, il faudrait penser à plus long terme et privilégier la guérison et la prévention. Ne nous laissons pas bernier par une prétendue solution qui n'est même pas un pansement, mais qui ne fait qu'aggraver les blessures. L'AWAN exige que soit donnée aux femmes autochtones la possibilité d'élever leurs familles dans le respect de nos valeurs traditionnelles, à savoir une position respectée pour les femmes et les enfants dans nos sociétés. La façon la plus efficace d'atteindre cet objectif est d'habiliter et de doter en ressources les groupes de femmes autochtones, comme l'AWAN, pour leur permettre de s'organiser, de dialoguer avec d'autres secteurs de la société et de parler de leur propre voix.

Le Réseau d'action des femmes autochtones (AWAN) a été créé en 1995. Depuis ce temps, il a défendu les préoccupations des femmes autochtones concernant la gouvernance, l'élaboration de politiques, les droits des femmes, le droit à l'emploi, l'appartenance à la *Loi sur les Indiens* et le statut d'Indien, et surtout la violence masculine à l'égard des femmes, y compris les répercussions de la prostitution sur les femmes autochtones. Une grande partie du travail de l'AWAN a porté sur l'éradication de la violence masculine contre les femmes et l'abolition de la prostitution.

L'AWAN reconnaît que les femmes autochtones ont été soumises à des systèmes patriarcaux imposés par les colonisateurs qui ont occupé leurs territoires non cédés, et notre objectif est de rétablir les traditions matriarcales. Les membres de l'AWAN

considèrent que leur processus de décolonisation est intimement lié au féminisme, et agissent donc dans une perspective féministe. L'AWAN soutient qu'il ne peut y avoir aucune réconciliation véritable entre les peuples autochtones et les colons tant que les femmes autochtones sont exploitées dans la prostitution. Les membres de l'AWAN vivent et travaillent en Colombie-Britannique, sont régies par un collectif féministe, et œuvrent à la libération de toutes les femmes autochtones du Canada.